



# Portes de Sologne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Procès-verbal de la séance du conseil communautaire  
16 avril 2024  
sous la présidence  
de Monsieur Jean-Paul Roche, Président

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

Date de la convocation : 10 avril 2024

## **PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Didier BRAULT, M. Lionel DUPLAIX, Mme Stéphanie CHARRON

**Ménestreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Stéphane CHOUIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Linda RAULT à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Stéphanie HARS à M. Christophe BONNET

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19 mars 2024

## 1 - FINANCES – MARCHES PUBLICS

### 1.1 Adoption du compte de gestion 2023 du budget principal

Vu le compte de gestion 2023 du budget principal, établi par le Comptable public,

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2023 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2023, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus au comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	603 363.07 €		- 92 965.76 €	510 397.31 €
Fonctionnement	2 350 123.58 €	1 150 123.58 €	1 330 822.49 €	2 530 822.49 €
TOTAL	2 953 486.65 €	1 150 123.58 €	1 237 856.73 €	3 041 219.80 €

## 1.2 Adoption du compte administratif 2023 du budget principal

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 avril 2024 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2023 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	6 337 520.99 €	2 010 071.67 €	- 92 965.76 €
Recettes d'investissement	6 337 520.99 €	1 917 105.91 €	
Dépenses de fonctionnement	11 195 987.04 €	8 821 374.82 €	1 330 822.49 €
Recettes de fonctionnement	11 195 987.04 €	10 152 197.31 €	

Les restes à réaliser 2023 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 1 537 079,64 €

Recettes d'investissement : 580 984,50 €

## 1.3 Affectation du résultat 2023 du budget principal

Les instructions comptables M14 et M57 prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Vu les résultats 2023 pour le budget principal de la Communauté de communes ci-dessous et le besoin de financement de la section d'investissement,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

AFFECTE les résultats de l'exercice 2023 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 2 530 822,49 €
  - Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 1 330 822,49 € ;
  - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 1 200 000 €.
- L'excédent d'investissement de 510 397,31 € est repris en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

## 1.4 Vote du budget supplémentaire 2024 : budget principal

Vu l'avis de la commission Finances en date du 12/04/2024,

Vu la délibération n° 2023-08-144 relative à l'adoption du budget primitif 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	10 210 817.00 €	Recettes fonctionnement :	10 210 817.00 €
Dépenses investissement :	2 264 879.46 €	Recettes investissement :	2 264 879.46 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

ADOpte le budget supplémentaire 2024 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	RAR	BS 2024	TOTAL
Chapitre 13 Subventions d'investissement	250 000.00 €	580 984.50 €	-68 120.00 €	762 864.50 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 165, 166, 16449)	148 278.46 €		-148 278.46 €	0.00 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	4 000.00 €			4 000.00 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	250 000.00 €			250 000.00 €
1068 Excédents de fonctionn. capitalisés			1 330 822.49 €	1 330 822.49 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	185 430.00 €		79 495.83 €	264 925.83 €
Chapitre 024 Produits des cessions	350 000.00 €			350 000.00 €
<b>Total Recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 187 708.46 €</b>	<b>580 984.50 €</b>	<b>1 193 919.86 €</b>	<b>2 962 612.82 €</b>
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	343 930.00 €			343 930.00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	98 200.00 €			98 200.00 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	635 041.00 €		1 526 944.00 €	2 161 985.00 €
Résultat N-1			510 397.31 €	510 397.31 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 264 879.46 €</b>	<b>580 984.50 €</b>	<b>3 231 261.17 €</b>	<b>6 077 125.13 €</b>

#### 1.5 Subvention 2024 pour le budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne BS 2024

Vu la création du budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,  
Vu les articles L 2224-1 et L 2224-2 du CGCT ;  
Vu l'avis de la commission des finances du 12/04/2024 ;  
Vu le budget supplémentaire 2024 du budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne,

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'office du tourisme, il convient de verser une subvention du budget principal de la CCPS de 40 000 € pour équilibrer le budget 2024 et ce même si les budgets annexes des SPA ne sont pas soumis à des règles d'équilibre particulières.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

VERSE une subvention d'équilibre de 40 000 € au budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne.

#### 1.6 Ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses sur le budget principal

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

L'identification et la valorisation du risque impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et la comptable, sur la base de tableaux de bord. L'objectif est d'aboutir à une évaluation, la plus précise possible, du montant de la provision des créances du fait de leur irrecouvrabilité. Un taux forfaitaire de 15 % de dépréciation est alors appliqué sur ces créances.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

AJUSTE le montant de la provision pour créances douteuses sur le budget principal conformément à l'état de provisionnement des créances transmis par le comptable public le 29/01/2024,

AUTORISE l'émission d'un mandat de dépense au 6817 pour un montant de 178,33 € en vue de compléter la provision déjà existante

#### 1.7 Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vu le compte de gestion 2023 du budget annexe ZAE Chavannerie II, établi par le Comptable public,

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2023 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	BS 2024	TOTAL
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 699 014.00 €	36 056.00 €	1 735 070.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 614 362.00 €	7 500.00 €	1 621 862.00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	2 749 836.00 €	8 250.00 €	2 758 086.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 093 582.00 €	-55 572.00 €	3 038 010.00 €
Chapitre 66	Charges financières	73 000.00 €		73 000.00 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	2 000.00 €	10 500.00 €	12 500.00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	52.00 €	127.00 €	179.00 €
	Total Dépenses réelles de fonctionnement	9 231 846.00 €	6 861.00 €	9 238 707.00 €
Chapitre 023	Virement à la section Investissement	635 041.00 €	1 526 944.00 €	2 161 985.00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts	343 930.00 €		343 930.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>10 210 817.00 €</b>	<b>1 533 805.00 €</b>	<b>11 744 622.00 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	BS 2024	TOTAL
Chapitre 70	Ventes Produits	654 020.00 €	-6 500.00 €	647 520.00 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	3 120 941.00 €	168 531.00 €	3 289 472.00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	4 597 051.00 €	90 422.00 €	4 687 473.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 735 496.00 €	27 352.00 €	1 762 848.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10 000.00 €	54 000.00 €	64 000.00 €
	Total Recettes réelles de fonctionnement	10 117 508.00 €	333 805.00 €	10 451 313.00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts	93 309.00 €		93 309.00 €
002	Résultat N-1		1 200 000.00 €	1 200 000.00 €
	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>10 210 817.00 €</b>	<b>1 533 805.00 €</b>	<b>11 744 622.00 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	RAR	BS 2024	TOTAL
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	122 361.46 €	50 570.16 €	569 170.00 €	742 101.62 €
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	518 320.00 €	365 465.47 €		883 785.47 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	517 100.00 €	110 859.04 €	905 996.03 €	1 533 955.07 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours			500 000.00 €	500 000.00 €
Op.202304	« Schémas directeurs eau et assainissement »	300 000.00 €		300 000.00 €	600 000.00 €
	Opération 109 « Réhabilitation la Rabolière»	250 000.00 €	1 010 184.97 €		1 260 184.97 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	308 541.00 €			308 541.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	57 048.00 €			57 048.00 €
	<i>Total Dépenses réelles d'investissement</i>	<b>2 073 370.46 €</b>	<b>1 537 079.64 €</b>	<b>2 275 166.03 €</b>	<b>5 885 616.13 €</b>
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert	93 309.00 €			93 309.00 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre patrimoniales	98 200.00 €			98 200.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 264 879.46 €</b>	<b>1 537 079.64 €</b>	<b>2 275 166.03 €</b>	<b>6 077 125.13 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte de gestion du Comptable public du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2023, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus au comptable Public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	53 118.83 €		56 377.00 €	109 495.83 €
Fonctionnement	1 377.31 €		-2.11 €	1 375.20 €
TOTAL	54 496.14 €		56 374.89 €	110 871.03 €

#### 1.8 Adoption du compte administratif 2023 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12/04/2024 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2023 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2023 qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	355 147.83 €	245 651.53 €	56 377.00 €
Recettes d'investissement	355 147.83 €	302 028.53 €	
Dépenses de fonctionnement	311 406.31 €	303 776.64 €	-2.11 €
Recettes de fonctionnement	311 406.31 €	303 774.53 €	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2023.

#### 1.9 Affectation du résultat 2023 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Les instructions comptables M14 et M57 prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

AFFECTE les résultats de clôture 2023 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 375,20 €

Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 1 375,20 €.

- Section d'investissement :

L'excédent de 109 495,83 € est repris en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

#### 1.10 Vote du budget supplémentaire 2024 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Vu l'avis de la commission Finances en date du 12/04/2024,

Vu la délibération n° 2023-08-146 relative à l'adoption du budget primitif 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	253 652.00 €	Recettes fonctionnement :	253 652.00 €
Dépenses investissement :	245 652.00 €	Recettes investissement :	245 652.00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

ADOPTÉ le budget supplémentaire 2024 du budget annexe ZAE Chavannerie II de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	BS 2024	TOTAL
Chapitre 011	Charges à caractère général	8 000.00 €	30 000.00 €	38 000.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante		1 375.20 €	1 375.20 €
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	245 652.00 €		245 652.00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		253 652.00 €	31 375.20 €	285 027.20 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	BS 2024	TOTAL
Chapitre 70	Vente produits	183 430.00 €		183 430.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	70 222.00 €	30 000.00 €	100 222.00 €
Chapitre 002	Résultat N-1		1 375.20 €	1 375.20 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		253 652.00 €	31 375.20 €	285 027.20 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	BS 2024	TOTAL
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	175 430.00 €	79 495.83 €	254 925.83 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 222.00 €	30 000.00 €	100 222.00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		245 652.00 €	109 495.83 €	355 147.83 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	BS 2024	TOTAL
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 652.00 €		245 652.00 €
001	Résultat N-1		109 495.83 €	109 495.83 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		245 652.00 €	109 495.83 €	355 147.83 €

#### 1.11 Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe SPANC

Vu le compte de gestion 2023 du budget annexe SPANC, établi par le Comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2023 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte de gestion du Comptable public du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2023, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus au Comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	7 100.35 €		4 356.09 €	11 456.44 €
Fonctionnement	35 985.85 €		-2 007.54 €	33 978.31 €
TOTAL	43 086.20 €		2 348.55 €	45 434.75 €

#### 1.12 Adoption du compte administratif 2023 du budget annexe SPANC

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12/04/2024 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2023 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2023, qui donne les résultats suivants :	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	32 758.20 €	0.00 €	4 356.09 €
Recettes d'investissement	32 758.20 €	4 356.09 €	
Dépenses de fonctionnement	88 614.85 €	57 910.78 €	- 2 007.54 €
Recettes de fonctionnement	88 614.85 €	55 903.24 €	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2023.

### 1.13 Affectation du résultat 2023 du budget annexe SPANC

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

AFFECTE les résultats 2023 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 33 978,31 €

Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 33 978,31 €.

- Section d'investissement :

L'excédent d'investissement de 11 456,44 € est repris en recettes au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

### 1.14 Ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses sur le budget annexe SPANC

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

L'identification et la valorisation du risque impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et la comptable, sur la base de tableaux de bord. L'objectif est d'aboutir à une évaluation, la plus précise possible, du montant de la prévision des créances du fait de leur irrecouvrabilité. Un taux forfaitaire de 15 % de dépréciation est alors appliqué sur ces créances.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

AJUSTE le montant de la provision pour créances douteuses sur le budget annexe du SPANC conformément à l'état de provisionnement des créances transmis par le comptable public le 29/01/2024,

AUTORISE l'émission d'un mandat de dépense au 6817 pour un montant de 97,50 € et un titre de recette au compte 7817 pour un montant de 382,49 €.

### 1.15 Vote du budget supplémentaire 2024 : budget annexe du SPANC

Vu l'avis de la commission Finances en date du 12/04/2024,

Vu la délibération n° 2023-08-145 relative à l'adoption du budget primitif 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	59 281.00 €	Recettes de fonctionnement :	59 281.00 €
Dépenses investissement :	4 115.00 €	Recettes d'investissement :	4 115.00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

ADOpte le budget supplémentaire 2024 du budget annexe du SPANC de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	BS 2024	TOTAL
Chapitre 011	Charges à caractère général	15 232.00 €	8 400.00 €	23 632.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	38 768.00 €		38 768.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	360.00 €		360.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500.00 €	300.00 €	800.00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciations	306.00 €	-208.00 €	98.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement		25 868.31 €	25 868.31 €
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	4 115.00 €		4 115.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>59 281.00 €</b>	<b>34 360.31 €</b>	<b>93 641.31 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	BS 2024	TOTAL
Chapitre 70	Ventes produits, prestations	59 281.00 €		59 281.00 €
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations		382.00 €	382.00 €
002	Résultat N-1		33 978.31 €	33 978.31 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>59 281.00 €</b>	<b>34 360.31 €</b>	<b>93 641.31 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	BS 2024	TOTAL
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		2 000.00 €	2 000.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 115.00 €	35 324.75 €	39 439.75 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>4 115.00 €</b>	<b>37 324.75 €</b>	<b>41 439.75 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	BS 2024	TOTAL
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		25 868.31 €	25 868.31 €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert	4 115.00 €		4 115.00 €
001	Résultat N-1		11 456.44 €	11 456.44 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>4 115.00 €</b>	<b>37 324.75 €</b>	<b>41 439.75 €</b>

#### 1.16 Adoption du compte de gestion 2023 du budget annexe Office de tourisme

Vu le compte de gestion 2023 du budget annexe Office de tourisme, établi par le Comptable public,

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2023 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Office de tourisme pour l'exercice 2023, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus au comptable Public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	31 784.04 €		37 499.07 €	69 283.11 €
Fonctionnement	54 526.44 €		60 724.76 €	115 251.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 310.48 €</b>		<b>98 223.83 €</b>	<b>184 534.31 €</b>

#### 1.17 Adoption du compte administratif 2023 du budget annexe Office de Tourisme

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.



Vu l'avis de la commission des finances en date du 12/04/2024 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2024 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe Office de tourisme pour l'exercice 2023 qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	136 360.48 €	34 909.79 €	37 499.07 €
Recettes d'investissement	136 360.48 €	72 408.86 €	
Dépenses de fonctionnement	270 041.44 €	164 517.42 €	60 724.76 €
Recettes de fonctionnement	270 041.44 €	225 242.18 €	

Les restes à réaliser 2023 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 16 868,47 € / Recettes d'investissement : néant

#### 1.18 Affectation du résultat 2023 du budget annexe Office du tourisme

Les instructions comptables M14 et M57 prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

AFFECTE les résultats de clôture 2023 du budget annexe Office du tourisme comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 115 251,20 €

Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 115 251,20 €.

- L'excédent d'investissement de 69 283,11 € est repris en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

#### 1.19 Vote du budget supplémentaire 2024 : budget annexe Office du tourisme

Vu l'avis de la commission Finances en date du 12/04/2024,

Vu la délibération n° 2023-08-147 relative à l'adoption du budget primitif 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement :	232 200.00 €	Recettes de fonctionnement :	232 200.00 €
Dépenses investissement :	54 771.00 €	Recettes investissement :	54 771.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

ADOpte le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Office du tourisme de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BS 2024	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	78 787.00 €	3 315.20 €	82 102.20 €
Chapitre 012 Charges de personnel	138 532.00 €		138 532.00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3 110.00 €		3 110.00 €
Chapitre 67 Charges spécifiques		1 000.00 €	1 000.00 €
Chapitre 042 Opération d'ordre entre sections	11 771.00 €	8 936.00 €	20 707.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>232 200.00 €</b>	<b>13 251.20 €</b>	<b>245 451.20 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	BS 2024	TOTAL
Chapitre 731	Taxe de séjour	90 000.00 €		90 000.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	142 200.00 €	-102 000.00 €	40 200.00 €
Chapitre 002	Résultat N-1		115 251.20 €	115 251.20 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>232 200.00 €</b>	<b>13 251.20 €</b>	<b>245 451.20 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	RAR	BS 2024	TOTAL
Chapitre 20	Immo. incorporelles	1 000.00 €			1 000.00 €
Chapitre 21	Immo. corporelles	43 771.00 €	16 868.47 €	18 350.64 €	78 990.11 €
Chapitre 16	Emprunts & dettes assimilées	10 000.00 €			10 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>54 771.00 €</b>	<b>16 868.47 €</b>	<b>18 350.64 €</b>	<b>89 990.11 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	RAR	BS 2024	TOTAL
Chapitre 13	Subventions	43 000.00 €		- 43 000.00 €	0.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert	11 771.00 €		8 936.00 €	20 707.00 €
001	Résultat n-1			69 283.11 €	69 283.11 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>54 771.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 219.11 €</b>	<b>89 990.11 €</b>

#### 1.20 Modification n°1 AP/CP schémas directeurs

Par délibération n°2023-05-60 du 20 juin 2023, le Conseil communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) pour la réalisation des schémas directeurs Eau et assainissement.

Cette AP était initialement articulée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202304	Elaboration des schémas directeurs eau et assainissement	900 000 €	500 000 €	300 000 €	100 000 €

Au regard de l'attribution des marchés,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

MODIFIE l'autorisation de programme et crédits de paiement comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202304	Elaboration des schémas directeurs eau et assainissement	730 000 €	0 €	600 000 €	130 000 €

#### 1.21 Modification en cours d'exécution n°3 du lot 01 du marché 23CC03 pour la réhabilitation du 109

Vu la délibération n°2023-05-75 du 20 juin 2023 portant attribution du marché n°23CC03 relatif à la réhabilitation du 109 – Transformation du bâtiment « La Rabolière » en bureaux et espaces de co-working,

Vu la notification du lot n°1 Terrassement, Gros Œuvre, VRD et espaces verts du marché 23CC03 en date du 11 juillet 2023 à la société SADORGE FRERES,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires pour la dépose de l'IPN et de la gaine de désenfumage ainsi que la création d'une nouvelle issue de secours.

L'ensemble des modifications en cours d'exécution s'élèvent à 15 728,00 € H.T. soit 18 873,60 € T.T.C représentant 10.085 % du montant du marché actualisé.

Les autres dispositions contractuelles demeurent valables et inchangées.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°3 et tous les actes afférents.

#### 1.22 Modification en cours d'exécution n°4 du lot 02 du marché 23CC03 pour la réhabilitation du 109

Vu la délibération n°2023-05-75 du 20 juin 2023 portant attribution du marché n°23CC03 relatif à la réhabilitation du 109 – Transformation du bâtiment « La Rabolière » en bureaux et espaces de co-working,

Vu la notification du lot n°2 Charpente Bardage du marché 23CC03 en date du 11 juillet 2023 à la société PETROT,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires sur les sorties de toit,

Le montant de la modification en cours d'exécution n°4 s'élève à 219,50 € H.T. soit 263,40€ T.T.C., représentant une augmentation de 25.89 % du montant initial du marché,

Les autres dispositions contractuelles demeurent valables et inchangées.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°4 et tous les actes afférents.

#### 1.23 Attribution d'un Fonds de concours 2024 à la commune d'Ardon

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 20 février 2024 et formulée par la commune d'Ardon relatif à l'extension du pôle santé de 382 832 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Ardon en vue de participer au financement de l'extension du pôle santé à hauteur de 30 000 € soit 7,84 %,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant

## 2 RESSOURCES HUMAINES

### 2.1 Tableau des effectifs

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du CST du Centre de Gestion du Loiret en date du 11/03/2024, concernant les suppressions de postes,

Le poste suivant, qui n'est plus occupé, doit être supprimé :

- 1 poste d'ETAPS principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

SUPPRIME le poste permanent suivant : 1 poste d'ETAPS principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

## DÉCISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT1

N°13/2024 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°2 au lot 6 du marché 23CC03 relatif aux travaux de réhabilitation du 109 – transformation du bâtiment « La Rabolière » en bureaux et espaces de co-working

N°14/2024 : Signature de la convention de mise en œuvre de l'aide directe accordée à l'entreprise Nemrod Sologne

N°15/2024 : Remise de lot d'entrées du cube à l'association Eco Saint-Hilaire Handball

N°16/2024 : Remise de lot d'entrées du cube au comité d'organisation du Ard Trail d'Ardon

N°17/2024 : Remise de lot d'entrées du cube à l'école primaire Pierre Segelle à Ménestreau en Villette

N°18/2024 : Remise de lot d'entrées du cube à l'APEL St J. Bosco à Lamotte Beuvron

N°19/2024 : Création de la régie de recettes Office des Tourisme des Portes de Sologne

N°20/2024 : Approbation et signature du contrat CC24001 relatif à l'entretien annuel des espaces verts de plusieurs sites sur la commune de La Ferté St-Aubin

N°21/2024 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 au marché 22CC16 relatif à la gestion du terrain des gens du voyage – aire d'accueil de La Ferté St-Aubin

N°22/2024 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°1 au lot 5 du marché 23CC03 relatif aux travaux de réhabilitation du 109 – transformation du bâtiment « La Rabolière » en bureaux et espaces de co-working

N°23/2024 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°2 au lot 2 du marché 23CC03 relatif aux travaux de réhabilitation du 109 - transformation du bâtiment « La Rabolière » en bureaux et espaces de co-working

N°24/2024 : Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°3 au lot 2 du marché 23CC03 relatif aux travaux de réhabilitation du 109 – transformation du bâtiment « La Rabolière » en bureaux et espaces de co-working

N°25/2024 : Remise de lot d'entrées du cube à l'association Handiluce à Olivet

N°26/2024 : Remise de lot d'entrées du cube à l'association des Parents d'élèves de l'école Ste Thérèse

N°27/2024 : Remise de lot d'entrées du cube à l'APEL de l'école de Notre Dame de Cléry

N°28/2024 : Remise de lot d'entrées du cube à l'APE de Talcy – regroupement pédagogique intercommunal

N°29/2024 : Entrée gratuite pour les moins de 16 ans journée chasse aux œufs du 1<sup>er</sup> avril 2024

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h10

La Ferté Saint-Aubin, le 26 avril 2024

La Secrétaire,  
Constance de PÉLICHY



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Constance de Péligny', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA FERTÉ SAINT-AUBIN' and 'LOIRET' around a central emblem.